

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 38

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-32.7 :

Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2017 d'une avance sur subvention auprès de Metz Métropole Développement.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau en date du 9 mai 2016 octroyant à Metz Métropole Développement une participation de fonctionnement de 970 000 € au titre de l'année 2016,

CONSIDERANT les besoins de trésorerie de Metz Métropole Développement qui sont susceptibles d'intervenir avant le vote du Budget Primitif 2017 de Metz Métropole et le versement effectif de la participation de fonctionnement pour 2017 par Metz Métropole,

DECIDE de verser, dans l'attente de l'attribution de la participation 2017, une somme de 323 333 € à Metz Métropole Développement correspondant à 4/12^{ème} de la subvention accordée en 2016. L'avance sera versée en une seule fois sur présentation par Metz Métropole Développement de son budget prévisionnel pour 2017 ainsi que d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le 1^{er} semestre 2017,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondant au versement de cette avance.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL



Convention financière Année 2017

**entre
la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
et
l'Association « Metz Métropole Développement »**

Entre

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, représentée par son Président en exercice, Jean-Luc BOHL, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Bureau en date du 28 novembre 2016, ci-après désignée par les termes « Metz Métropole »,

d'une part,

Et

L'Association « Metz Métropole Développement », représentée par son Président, Monsieur Dominique GROS, agissant pour le compte de l'Association, ci-après désignée « Metz Métropole Développement »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Association « Metz Métropole Développement », régie par le Code Civil local, a pour objet la conduite d'études et d'actions de promotion et de développement économique.

Issue d'une volonté à laquelle adhèrent Metz Métropole et la Ville de Metz (membres fondateurs), l'Association « Metz Métropole Développement » a pour objet de fédérer les moyens pour renforcer les capacités d'actions des différents acteurs concernés par la promotion et le développement du territoire de l'agglomération messine.

L'Université de Lorraine (ex Université Paul Verlaine), l'Association des Grandes Ecoles de Metz (AGEM), l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle (AGURAM), l'Association « Club de Metz Technopôle », la Chambre de Commerce, d'Industries et de Services de la Moselle, ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, sont également membres fondateurs de « Metz Métropole Développement ».

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'Association « Metz Métropole Développement » définissent chaque année un programme d'activités à partir duquel ils sollicitent tout partenaire financier et notamment Metz Métropole et la Ville de Metz, pour le versement de subventions permettant la réalisation de ce programme.

Article 1 – L'objet du contrat

En considération de l'engagement de soutien annuel de Metz Métropole à Metz Métropole Développement et du décalage du vote du budget annuel de la Communauté d'Agglomération, il est décidé d'octroyer une avance sur la subvention prévisionnelle 2017 à hauteur de 4/12^{ème} de la subvention de 2016 dont le montant s'est élevé à 970 000 €, soit 323 333 €.

Article 2 – Les engagements respectifs

Conformément aux termes de la délibération du Bureau du 28 novembre 2016 et sur la base de la convention d'objectifs et de moyens 2016, Metz Métropole procède au versement d'un acompte de 4/12^{ème} du montant de la contribution prévisionnelle 2017, soit 323 333 €.

Le versement de l'acompte de subvention pour l'exercice 2017 sera effectué par Metz Métropole dès la signature de la présente convention et sur présentation par Metz Métropole Développement de son budget prévisionnel 2017 accompagné de son plan de trésorerie prévisionnel pour le 1^{er} semestre 2017.

Metz Métropole Développement s'engage à réaliser toutes les actions utiles au bon fonctionnement de la structure dans l'esprit des conventions précédentes et dans l'attente de la fixation des objectifs pour l'exercice 2017.

Fait à Metz, le

en deux exemplaires originaux

Le président de l'Association « Metz Métropole
Développement »

Le Président de Metz Métropole

Dominique GROS

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz
1^{er} Vice-Président de la Région Grand Est

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 31.4 – Examen du rapport annuel des représentants de MM au sein du CA de la SPL M3Congrès – Exercice 2015. <i>Annexe : Rapport.</i>	(1) 1	
Point 32.1 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès du Centre Pompidou-Metz.	(2) 1	
Point 32.2 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès de l'ESAL-CEFEDEM.	(2) 1	
Point 32.3 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de l'AGURAM. <i>Annexe : Convention.</i>	(2) 1 1	
Point 32.4 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur cotisation auprès de l'ALEC.	(2) 1	
Point 32.5 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès de la Mission Locale du Pays Messin. <i>Annexe : Convention.</i>	(2) 1 1	
Point 32.6 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de l'Association Institut Lafayette. <i>Annexe : Convention.</i>	(2) 1 1	
Point 32.7 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de MMD. <i>Annexe : Convention.</i>	(2) 1 1	
Point 33 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes – année 2016. <i>Annexe : Tableaux récapitulatifs.</i>	(2) 1 2	
Point 34 – Provisions pour risques et contentieux – point 2016.	(2) 1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL